

<https://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-infirmieres-de-categories-A-et-B-des-candidat-es-qui-s-engagent.html>



CAP des infirmières de catégories A et B : des candidat.es qui s'engagent

- Le SNETAP - Les élections générales et professionnelles - Les élections professionnelles 6 décembre 2018 -



Date de mise en ligne : jeudi 1er novembre 2018

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Les infirmières des lycées agricoles publics élisent leurs représentantes dans deux [CAP](#) : une CAP de catégorie A et une CAP de catégorie B du ministère des Solidarités et de la Santé. Le SNETAP-[FSU](#) avec le [SNPES-PJJ-FSU](#) a déposé deux listes pour défendre les spécificités du métier d'infirmière dans les lycées agricoles.

Consultez et téléchargez ici la profession de foi :

[Les candidat.es aux CAP des Infirmières A et B](#)
[Publish at Calameo](#)

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH400/snetapcaroline__visuel_fsu-f0acb.png]